



14ème législature

Question N° : 100336	De Mme Brigitte Allain (Non inscrit - Dordogne)	Question écrite
Ministère interrogé > Collectivités territoriales		Ministère attributaire > Cohésion des territoires
Rubrique >enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse >rythmes scolaires	Analyse > activités périscolaires. animateurs. qualification.
Question publiée au JO le : 01/11/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Brigitte Allain alerte Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, chargée des collectivités territoriales, sur la situation des animateurs agents de collectivités territoriales. Alors que la réforme des rythmes scolaires a renforcé leur rôle éducatif, ces agents se sentent peu reconnus et valorisés. Le changement apporté par cette réforme devait constituer une opportunité pour développer des compétences et des emplois à temps complet, professionnaliser et améliorer la reconnaissance des métiers et des agents. Cependant les choix politiques et financiers n'ont pas été à la hauteur et les professionnels font de nombreuses propositions pour assurer un meilleur encadrement : mettre en place un fonds de formation, déterminer un quota d'agents diplômés par équipe, assurer des rémunérations plus élevées, conserver un taux d'encadrement strict qui prenne en compte l'intérêt des enfants, leur bien-être et leur sécurité morale et physique, offrir des contrats de travail moins morcelés, prendre en compte des temps de coordination et de préparation des activités. Elle lui demande ce qu'elle compte faire pour améliorer la situation de ces agents.